

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 25 septembre en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni dans la salle du Brachouet au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, sous la présidence de Monsieur Bruno Forel, président.

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (59) :**

**Délégués présents (30) :** Bouchet J., Coutagne F., Burnet G., Pignal-Jacquard M., Cartéron D., Mattel JL., Vannson C., Bouvard C., Matano A., Mogenet JC., Clérentin R., Van Cortenbosch R., Jancart D., Mermin JP., Watt Chevallier A., Bufflier D., Boex C., Lamure R., Mayoraz R., Bron I., Forel B., Meynet-Cordonnier M., Buchaca J., Bron M., Burgniard R., Laperrouzaz M., Meynet F., Carrier A., Gilet L., Rophille P..

**Délégués ayant donné pouvoir (4) :** Villard H. donne pouvoir à Coutagne F., Morand G. donne pouvoir à Mattel JL., Javogues S. donne pouvoir à Lamure R., Desbiolles L. donne pouvoir à Bron M..

**Délégués titulaires excusés (31) :** Ollier B., Viale P., Vinet P., Martel M., Revenaz S., Paget JM., Roger A., Stropiano M., Hénon C., Caul-Futy F., Dussaix J., Pernat MP., Zobel JP., Fournier C., Monet P., Bach M., Rannard N., Arnould R., Déage P., Valentin A., Cheneval JP., Scherrer F., Bosson JF., Bégot P., Bosland JP., Déramé L., Journe JP., Soulat JL., Lombard T., Valli S., Perrillat-Amédé. A..

**Délégués présents sans voix délibérative (0) :**

**Bouvard Christian** est désigné secrétaire de séance.

**D2025-04-015 - FINANCES LOCALES - Décision budgétaire modificative (comité syndical)1 (DM1) modification de l'autorisation de programmes AP2025-03**

- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 approuvé par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;
- Vu** la délibération D2025-02-07 du 27 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;
- Vu** la délibération D2025-02-06 du 27 mars 2025 portant révision des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) ;
- Vu** la décision 2025-D-126 du 16 mai 2025 portant virement de crédit de chapitres à chapitres au sein de la section d'investissement -fongibilité des crédits M57 – décision 1 ;
- Vu** la décision 2025-D-185 du 24 juillet 2025 portant virement de crédit de chapitres à chapitres au sein de la section d'investissement -fongibilité des crédits M57 – décision 2 ;
- Vu** la décision 2025-D-106 relative à la convention de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Eau noire dans la traversée de Vallorcine – Transfert de la maîtrise d'ouvrage de la CCVCMB au SM3A pour le dévoiement du réseau d'assainissement ;

**Considérant** les montants de l'autorisation de programme AP2025-03 relative aux travaux d'aménagement de l'eau noire à Vallorcine et des crédits de paiements votés au moment du budget primitif ;

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2025	CP2025 après BP 2025	CP2026 après BP 2025
AP2025-03 Travaux aménagement eau noire VALLORCINE	Chapitre 23: immobilisation en cours	1 000 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €
<b>TOTAL AP2025-03</b>		<b>1 000 000.00 €</b>	<b>500 000.00 €</b>	<b>500 000.00 €</b>

**Considérant** le montant du marché de travaux 2025-TVX-10 « Aménagement de l'Eau noire dans la traversée de Vallorcine » de 1 076 719.53€ avec l'entreprise Benedetti Guelpa SAS ;

**Considérant** le transfert de maîtrise d'ouvrage de la CCVCMB au SM3A pour le dévoiement du réseau d'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Eau noire dans la traversée de Vallorcine ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Approuve** l'augmentation de l'autorisation de programmes AP2025-03 « travaux d'aménagement de l'eau noire à Vallorcine » de 1 000 000€ TTC à 1 100 000€ comme exposé ci-dessous :

Chapitres	Montant AP après BP2025	CP2025 après DM1-2025	CP2026 après DM1-2025
Chapitre 23: immobilisation en cours	1 000 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €
Chapitre 458127 : Dévoiement réseaux aménagement eau noire CCVCMB	100 000.00 €	70 000.00 €	30 000.00 €
	1 100 000.00 €	570 000.00 €	530 000.00 €

Les crédits de paiement 2025 inscrits au chapitre 23 ne sont pas modifiés.

Les crédits de paiements 2025 inscrits au chapitre 458127 étaient déjà présents au budget primitif mais non rattachés à l'autorisation de programme.

**Secrétaire de séance,**  
Bouvard Christian



**Pour copie conforme,**  
**Le Président, FOREL Bruno**



Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.